



1 0 MAI 2023

# **ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AR 2023 1904 \_CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-

Cotentin,

**OBJET:** 

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

**CHERBOURG-EN-COTENTIN** 

VU le code de la route,

ARRÊTE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE 340 B, Impasse des Mésanges **COMMUNE DELEGUEE DE LA GLACERIE** 

Vu l'arrêté n°AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires déléguées et aux conseillers municipaux délégués, complété par l'arrêté N° AR\_2023\_0211\_CC du 17 janvier 2023,

VU l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage,

## **ARRÊTE**

#### Article 1

Il convient d'attribuer le numéro à la parcelle concernée comme suit :

Parcelle 203 AE 718

le numéro 340 B

Le numéro vient en complément de : Impasse des Mésanges la Glacerie 50470 Cherbourg-en-Cotentin

#### Article 2

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

## Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télé recours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

### Article 4

Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Cherbourg-en-Cotentin,

P.J. : 1 plan

Par délégation, le maire adjoint

Patrice MARTIN

# Titre à modifier



# Titre à modifier

